

Les limites de la commune de Floirac

par Michel Carrière

Anciennement, les limites des propriétés, des domaines, des fiefs...étaient marquées par des bornes ou « boules », simples pierres plantées en présence de témoins.

Dans notre livre « *Floirac en Quercy, des origines à la fin du XVII^e siècle* », nous avons indiqué les bornes délimitant, sur notre commune, le domaine des Fieux et de l'Albenque, possessions des religieuses du Couvent des Fieux, et en particulier la borne portant les armoiries de Galiote de Gourdon-Genouillac-Vaillac (en religion Mère Galiote de Sainte Anne). Toutes les bornes du couvent des Fieux que nous connaissons sont taillées dans le calcaire roux du domérien supérieur, ce qui permet de les reconnaître facilement. Certaines de ces bornes limitant le domaine du couvent servent aussi de bornes à notre commune : ce sont les bornes 2, 3 et 4 de notre plan.

Dans le même ouvrage, nous indiquons également deux transactions portant sur le bornage du fief de Floirac :

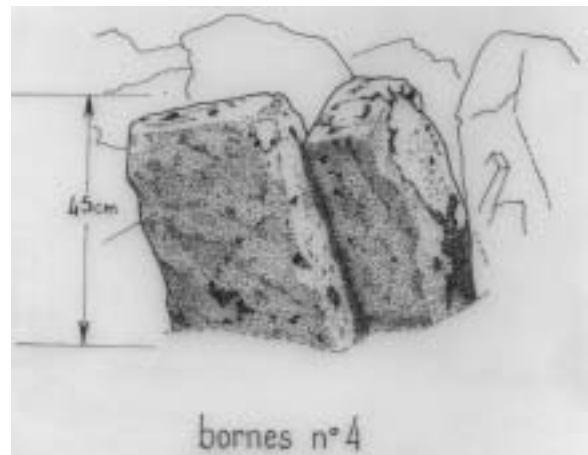
- Le 3 février 1443, après les guerres de Cent Ans, messires Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, et Etienne de Lestrade, seigneur de Floirac, constatent qu'à cause des guerres qui ont duré très longtemps on ne retrouve plus les anciennes bornes entre Agude, Floirac, Montvalent et Vayrac du côté de la Tourmente. On en retrouve certaines au milieu de la rivière (ad mediam fluminis Dordonie), aussi est-il décidé de refixer les limites.
- Le 2 décembre 1478, on refixe les limites des appartenances de la terre de Montvalent (dont le bois de Turenne) du vicomte de Turenne et celles des appartenances du seigneur de Floirac. Pour le vicomte, la limite va de « la Torreta de Merle Castel » au lac de Blasset d'un côté, au lac de Poumeyrol de l'autre. Pour le seigneur de Floirac, la limite va du lac de Blasset à « la combe de la Nau » où il y a « un bloc de chami, boule que Me Bertrand Alvire, procureur de feu D^{elle} Blanche de Gimel fit placer en sauvegarde du Roy » e, et de là vers un Broual près du Mas de Souls et tirant droit vers le lac de Poumeyrol. Quand le seigneur de Floirac sera au pays, est-il précisé, on replantera « les bolles », en présence de témoins.

Une autre borne délimitait dans la vallée les fiefs de Foussac et de Floirac. Il n'en rest, semble-t-il, que le nom, donné entre le chemin de Foussac à Poumeyrol et le ruisseau, au lieu-dit « La Boule ».

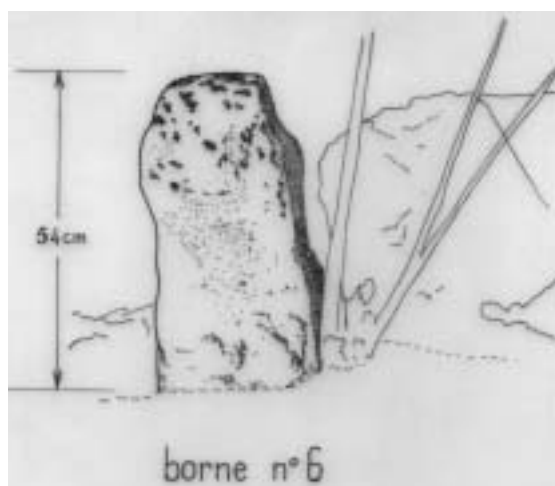
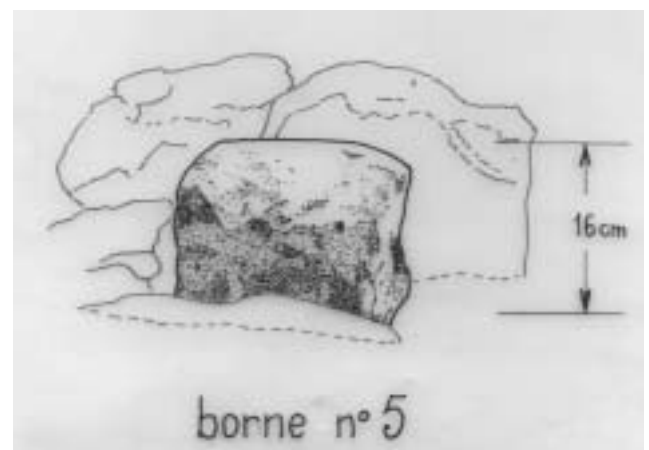
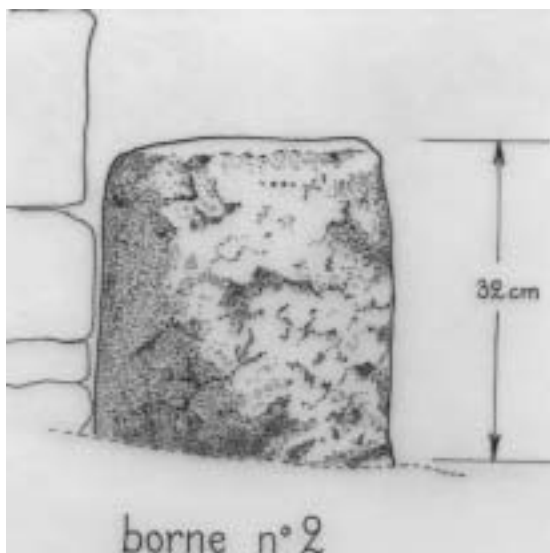
Le tableau d'assemblage du **plan cadastral napoléonien** indique certaines des bornes délimitant la commune de Floirac. Nous les avons recherchées sur le terrain mais ne les avons pas toutes retrouvées. Peut-être existent-elles encore, bien cachées par les broussailles ou les murets effondrés. L'une des trois bornes placées au nord de la Dordogne a certainement disparu lors de la construction de la voie ferrée.

- La borne 1, dite « Borne du Roc de la Tuile » existait encore il y a une quarantaine d'années. Je ne l'ai pas retrouvée.
- La borne 2 à l'angle du bois de Turenne est une borne de l'ancien couvent en calcaire roux. Largeur 28 cm- Epaisseur 12 cm – Hauteur hors sol 32 cm.

- Les bornes 3, dites « bornes de Peyre Levade » sont deux bornes du couvent. Elles existent toujours mais ont été dernièrement recouvertes par des pierres de démolition du mur afin de créer un passage vers le dolmen voisin.
- Les bornes 4 sont deux bornes du couvent disposées perpendiculairement à l'angle sud-est de notre commune. Dimensions : 28x12x46 cm et 29x12x41 cm
- La borne 5 est en calcire roux. Placée côté Floirac du mur, elle marque l'angle nord-est de la commune. Elle a été cassée presque au niveau du sol.
- La borne 6, en calcaire local gris clair, limite les trois communes de Floirac, Vayrac et Carennac. Elle est placée côté Floirac du mur. Dimensions : 25x21x54 cm.
- Les bornes 7 et 8, en calcaire roux, limitent l'ancienne possession des Fieux sur notre commune. La borne 7, sur le tumulus du dolmen de Candare est en partie cassée.



Dimensions : 56x22x40 cm de hauteur actuelle. La borne 8, en bordure de l'ancien chemin et contre l'ancien mur, est en partie arrachée. Dimensions : 40x20x60 minimum



Limites de la commune de Floirac : carte